

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires  
Financières

F2

### Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

#### Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

#### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

#### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 2

Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Budget Supplémentaire 2022 du budget de la Restauration du Personnel des Administrations Publiques

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget Supplémentaire 2022 pour la restauration du personnel des administrations publiques,

Considérant que ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 72 840,69 €,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

#### DELIBERE

**Article 1** : Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2022 pour la restauration du personnel des administrations publiques en recettes et en dépenses à la somme : 72 840,69 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Néant

## Recettes

Chapitre	Intitulés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 614,27
74	Dotations, subventions et participations	-84 614,27
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	64 507,35
	Reports	8 333,34
	<b>Total</b>	<b>72 840,69</b>

### Recettes

Chapitre	Intitulés	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	72 840,69
	<b>Total</b>	<b>72 840,69</b>

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 12/10/22

Affiché le 12/10/22

Exécutoire le 12/10/22



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 6 octobre 2022